

CEE : Comment ça marche ?

Date de l'article

3/10/2019

Temps de lecture

5 min de lecture

■ CEE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Retrouver tout ce que vous devez savoir sur les CEE.

Que sont les certificats d'économies d'énergie ?

Ce dispositif a été mis en place dans le cadre de la loi fixant les orientations de la politique énergétique (loi Pope). Les certificats sont délivrés par l'ensemble des fournisseurs (Engie, EDF...) et des distributeurs d'énergie (Carrefour, Auchan, Leroy Merlin, Brico Dépôt...). Lesquels doivent prouver à l'État qu'ils entreprennent, auprès de leurs clients, des actions en vue de réduire la consommation de gaz, d'électricité, de fioul...

La mise en œuvre des CEE permet de bénéficier, sous certaines conditions, d'un avantage financier afin de réaliser des travaux qui améliorent l'efficacité énergétique (isolation de la toiture, isolation des combles, pose d'une chaudière à condensation...). Pour être éligibles, les équipements et les matériaux utilisés doivent répondre à des caractéristiques précises (résistance thermique, rendement...). Les aides financières auxquelles donnent droit les CEE sont proposées sous différentes formes. Ainsi, selon l'enseigne, vous pouvez bénéficier de :

- bons d'achat,
- primes,
- subventions,
- prêts à taux bonifié.

À noter que les certificats d'économies d'énergie délivrés sont compatibles avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ). Enfin, il faut savoir qu'il existe des CEE spécifiques pour **les ménages dits « en précarité énergétique »**.

Les certificats d'économies d'énergie, comment ça fonctionne ?

Selon les termes fixés par cette loi, ces derniers, appelés « les obligés », doivent informer les consommateurs sur l'importance de réaliser des économies d'énergie et les inciter à entreprendre des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique des maisons. À noter que pour bénéficier de l'aide au financement des travaux grâce aux CEE, il faut que la maison soit achevée depuis 2 ans et être située en France métropolitaine.

Pour bénéficier de cette aide et alléger la facture de vos travaux de rénovation énergétique, voici les démarches à entreprendre :

- effectuez votre demande auprès d'un professionnel, qu'il s'agisse d'un distributeur (EDF, Engie), d'un revendeur (Auchan, Leroy Merlin, Brico Dépôt, Leclerc...) ou d'un spécialiste (Rénover en France, Quelle Énergie, Primes énergie...);
- optez pour l'offre qui vous convient;
- assurez-vous que votre demande a bien été prise en compte avant de signer un devis;
- choisissez un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE) pour la réalisation des travaux (avant de le choisir, n'hésitez pas à faire jouer la concurrence).
- vérifiez que l'isolant ou l'équipement soient conformes aux performances exigées pour être éligibles au CEE;
- effectuez les démarches pour que la prime CEE vous soit versée dans le délai imparti (de 3 à 8 mois), délai qui varie d'une enseigne à l'autre.

Aides financières

Calculez vos aides financières

Avec notre simulateur, estimez les aides financières dont vous pourriez bénéficier pour vos travaux d'isolation !

[Accéder à notre
calculateur](#)

